

Chapitre V: Soutiens techniques, fonctionnels et juridiques

Nous veillons à garder ce guide actuel. Pour s'assurer de la dernière version, nous vous invitons de consulter le site de l'[ASA](#).

1. Soutien de l'ASA

L'ASA a notamment pour mission de faire des propositions de simplification, de stimuler et de coordonner les initiatives et d'organiser la collaboration entre les différentes administrations fédérales. De par ses compétences horizontales, l'ASA dispose d'une large expertise en rapport aux principes expliqués dans ce guide, notamment en matière de collecte unique des données. Grâce à ses réseaux de fonctionnaires à la simplification, aux réseaux par thèmes, par projet et aux réseaux fédéraux, régionaux, communautaires et de pouvoirs locaux, l'ASA se tient au courant de la plupart des projets de simplification en cours dans ces réseaux.

Expertise

L'ASA peut vous offrir un soutien sous forme d'expertise et notamment :

- Vous aider à déterminer quelles seraient les simplifications possibles au sein de votre administration ;
- Vous offrir une expertise fonctionnelle sur les différentes rubriques contenues dans ce guide et vous aiguiller vers le service ad hoc pour des informations plus approfondies ;
- Vous aider à documenter une demande vis-à-vis des gestionnaires des sources authentiques ;
- Vous offrir un soutien juridique pour rendre vos textes conformes aux principes expliqués dans ce guide ;
- Vous offrir un soutien pour effectuer une mesure quantitative des procédures à simplifier par SKM (temps et argent) ;
- Vous mettre en contact avec d'autres administrations ayant des besoins similaires aux vôtres ;
- Coordonner votre action s'il s'agit de réaliser un projet commun à plusieurs administrations ;
- Associer Fedict et d'autres services informatiques dans les projets impliquant l'intervention de moyens électroniques ;
- Organiser des formations concernant les projets et réalisations ;
- Valoriser les résultats obtenus auprès des publics ciblés.

Soutien financier

L'ASA peut également offrir un soutien financier à certains projets:

- Il s'agit de préférence des projets horizontaux et innovateurs pouvant avoir un grand impact sur les charges administratives. Les propositions de projet sont soumises à une étude de faisabilité, compte tenu des critères suivants: degré de simplification, coûts, temps nécessaire et visibilité.
- Si le résultat de l'étude est positif, l'ASA peut - dans la mesure des moyens budgétaires disponibles - soutenir la réalisation du projet en contribuant dans une partie des frais, en mettant à votre disposition des consultants ou des chargés de mission pour fournir des conseils concrets basés sur les connaissances et expériences récoltées dans le cadre des différents projets suivis par l'ASA. Cet appui peut varier en fonction des projets qui sont proposés.
- Saviez-vous, par exemple, que le citoyen peut maintenant utiliser son eID aux guichets du SPF Mobilité pour communiquer son adresse? L'ASA a appuyé ce projet avec des conseils concrets et a

contribué au financement des appareils de lecture de cartes eID (comprenant également une fonctionnalité de paiement électronique permettant en outre de supprimer les timbres fiscaux).

Appel à vos propositions de simplification

Si vous avez vous-même une proposition pour un projet de simplification, vous pouvez envoyer un message à l'adresse suivante asa@premier.fed.be.

2. Soutien de Fedict

Fedict peut vous offrir un soutien technique soit sous forme d'une consultance, soit en vous fournissant la documentation technique.

- Les services offerts par Fedict sont énumérés dans le Catalogue disponible via les [e-communities](#) (attention, vous devez disposer d'une autorisation pour y accéder.)
- Vous pouvez également contacter le servicedesk@fedict.be

3. Soutien des gestionnaires des bases de données

Pour obtenir une information plus détaillée sur les différentes sources authentiques, il faut bien entendu contacter les gestionnaires de celles-ci.

- Pour des informations sur la BCE helpdesk.BCE@mineco.fgov.be
- Pour des informations sur le RNPP Callcenter.rn@rrn.fgov.be
02 518 21 31
- Pour des informations sur les registres de la BCSS et les flux des données sociales servicedesk@ksz-bcss.fgov.be
02 741 84 00